

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**BUDGET SCOLAIRE – DM n° 1 – Ouverture Crédits  
Opération 137 – Bâtiments Haut Conflent**

Séance du 24 octobre 2022  
Dûment convoqué le 18 octobre 2022

En l'an 2022, le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (8) :** P. BLANQUE, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSAS, M. RIFF, P. RIU.

**Pouvoirs (5) :** J.-L. DEMELIN (à P.-L. LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE).

**Secrétaire de séance :** Marcel BLANC.

Acte n° : CCPC-2022297-18

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget annexe Scolaire, Jeunesse et Petite Enfance ;

**CONSIDERANT** que la Communauté De Communes a la Compétence Scolaire, Jeunesse et Petite Enfance depuis le 01 Février 2017 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une opération Bâtiments Haut Conflent qui englobera toutes les dépenses d'investissement pour les tous les bâtiments de la CC Pyrénées Catalanes en Haut-Conflent ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

De créer, sur le budget scolaire, l'opération 137 – Bâtiments Haut Conflent - et de procéder à une ouverture de crédits d'investissement de 20 000 € par la diminution des crédits portés à l'opération d'investissement 132 – Pôle Petite Enfance à Matemale de 20 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-18-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

De créer, sur le budget scolaire, l'opération 137 – Bâtiments Haut Conflent - et de procéder à une ouverture de crédits d'investissement de 20 000 € par la diminution des crédits portés à l'opération d'investissement 132 – Pôle Petite Enfance à Matemale de 20 000 €.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-18-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

